

BOURSE AUX LOISIRS PAR LA VILLE DE SOISSONS

La Ville accorde une aide, sous conditions de ressources, aux enfants et ados pour accéder aux loisirs.

Il faut :

- résider à Soissons
- avoir entre 4 et 17 ans
- avoir un quotient familial compris entre 0 et 700

Pour tout renseignement : CCAS 03 23 73 25 74 [http://ccas@ville-soissons.fr](mailto:ccas@ville-soissons.fr)

<http://www.ville-soissons.fr/notre-ville/action-sociale-sante/aides-sociales-628.html>

Ville de Soissons:

Place de l'Hôtel de ville

02200 - Soissons

<http://www.ville-soissons.fr/>